

The logo for HCTISN features the acronym 'HCTISN' in a bold, blue, sans-serif font. A light blue circular arc is positioned behind the text, starting from the top right and curving around the bottom and left sides. Below the acronym, the full name 'Haut Comité' is written in a smaller, black, sans-serif font, followed by the mission statement 'pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire' in an even smaller, black, sans-serif font.

**HCTISN**

**Haut Comité**  
pour la transparence  
et l'information  
sur la sécurité  
nucléaire

**Réunion plénière du 16 juin 2020**

# Ordre du jour

## Introduction

## Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2020

### 1. Travaux du Haut comité en cours

- a) Publication de l'avis et du rapport final sur les déchets TFA
- b) Groupe de travail « Concertation Cigéo »
  - **Présentation du projet de mandat pour adoption**
- c) Groupe de travail « Transparence et secrets »
  - **Présentation du projet de recommandations sur les Plans particuliers d'intervention (PPI) pour adoption**
- d) Point d'information sur les suites de la concertation dans le cadre des 4e réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe
- e) Présentation du rapport d'activité du Haut comité de 2019

### 2. Point d'information sur le fonctionnement et le contrôle des installations nucléaires françaises pendant la crise liée au Covid-19 et dans les mois à venir (Interventions des exploitants, de l'ASN et de l'IRSN)

### 3. Point d'information par l'IRSN sur les incendies en Ukraine dans la zone d'exclusion autour de la centrale de Tchernobyl



## **1. Travaux en cours au sein du Haut comité**

## a. Avis et rapport final sur les déchets très faiblement radioactifs (TFA)



- Avis et rapport final sur les perspectives d'évolution de la gestion des déchets TFA publiés le **7 avril 2020**
- Publication du rapport relayée :
  - Dans le cadre de la concertation post débat public sur le PNGMDR (concertation prévue jusque la fin de l'année 2020)
  - Au sein du Comité Ethique et Société de l'Andra
- **A poursuivre** : Diffusion du rapport, notamment dans les territoires via les Commissions locales d'information (CLI)

## **b. Groupe de travail « Concertation Cigéo »**

### Rappel du contexte :

L'Andra a sollicité le Haut comité lors de la réunion plénière du 27 juin 2029 afin de réfléchir aux modalités de concertation avec le public pendant l'instruction de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo.

**Le Haut comité a décidé de constituer un groupe de travail afin d'examiner cette demande.**

### Objectif du groupe de travail :

Proposer au Haut comité des recommandations visant à coordonner l'ensemble des temps d'échanges et de débats avec la société civile sur le projet Cigéo de **façon à s'assurer de leur lisibilité et à favoriser la participation du public à ces échanges.**

## **b. Groupe de travail « Concertation Cigéo »**

### **Groupe de travail:**

Piloté par Monsieur Jean-Claude Delalonde, le groupe est composé de représentants de l'ensemble des collèges du Haut comité.

**Le groupe de travail s'est réuni à 6 reprises en format plénier pour :**

- Définir le mandat du groupe de travail,
- Formuler des premières recommandations en vue d'alimenter les réflexions portant sur les modalités d'association du public relatives au projet Cigéo dont il est prévu de définir dans la 5<sup>e</sup> édition du PNGMDR (Décision MTES/ASN du 21 février 2020)

## **b. Groupe de travail « Concertation Cigéo » Présentation du projet de mandat (1/4)**

### **Introduction :**

- Sollicitation de l'Andra et décision du Haut comité de constituer un groupe de travail,
- Contribution du GT pour alimenter les réflexions sur les modalités d'association du public relatives au projet Cigéo qu'il est prévu de définir dans la 5<sup>e</sup> édition du PNGMDR.

### **Rappel du contexte :**

- Description du projet Cigéo,
- Synthèse et rappel des temps d'échanges avec le public sur le projet Cigéo.

**Description de la procédure réglementaire d'instruction de la demande d'autorisation de création (DAC)** (Illustration par un schéma en annexe)

## **b. Groupe de travail « Concertation Cigéo » Présentation du projet de mandat (2/4)**

### Objectifs du groupe de travail :

Il ne s'agit pas de proposer au Haut comité d'organiser la concertation. Le GT proposera **des recommandations visant à coordonner l'ensemble des temps d'échanges et de débats avec la société civile sur le projet Cigéo.**

**1. Le GT formulera des propositions en réponse aux attentes de l'Andra** sur la manière de poursuivre la concertation post-débat public de 2013 pendant l'instruction de la DAC en tenant compte des autres démarches de dialogue avec le public.

*(recommandations sur les grandes modalités de la concertation, les thématiques et questions à mettre au débat, échelles de la concertation...)*

## **b. Groupe de travail « Concertation Cigéo » Présentation du projet de mandat (3/4)**

### Objectifs du groupe de travail (suite) :

2. Compte tenu de l'échelle de temps du projet et de son déploiement progressif, **le GT pourra également formuler des recommandations sur les phases de concertation qui pourraient être menées aux étapes clés et structurantes du projet après l'instruction de la demande d'autorisation de création** en tenant compte des dispositions législatives existantes en la matière.

3. **Le groupe de travail pourra enfin proposer des recommandations visant à faciliter la coordination des autres initiatives d'échanges avec la société civile menées par des parties prenantes sur le projet Cigéo.**

## **b. Groupe de travail « Concertation Cigéo » Présentation du projet de mandat (4/4)**

### Objectifs du groupe de travail (suite) :

Dans le cadre de ses travaux, le GT établira un **état des lieux** sur :

- Les **différents débats et concertations qui ont déjà eu lieu sur le projet Cigéo**, les questions abordées, la teneur des contributions émises et la manière dont elles sont prises en compte,
- La **nature et le calendrier du projet**,
- Le **rôle des différentes parties prenantes** dans le processus d'instruction de la DAC et celui des parties prenantes représentantes de la société civile impliquées dans les différents débats liés à ce projet.

### Calendrier :

Propositions de recommandations au Haut comité en novembre 2020 en vue de statuer sur ces propositions à la réunion plénière de **décembre 2020**.

## b. Groupe de travail « Concertation Cigéo »

### Echanges et discussions sur le projet de mandat en vue de son adoption

#### Point d'information sur les travaux en cours :

- Réalisation d'un retour d'expérience sur les concertations ou autres modes de participation du public déjà à réalisées en analysant les résultats obtenus en matière de participation,
- Réflexions sur les sujets devant être clarifiés et faire l'objet de fiches de connaissances actualisées sur le projet à date,
- Echanges avec les garants de la concertation post débat public sur le PNGMDR et les maitres d'ouvrage du PNGMDR.

**Un avis intermédiaire pourrait être proposé lors de la réunion plénière du 15 octobre 2020.** Cet avis permettrait d'apporter pendant la concertation post débat public sur le PNGMDR un éclairage du Haut comité au public et aux maitres d'ouvrage du PNGMDR en lui faisant part de son avis et de ses réflexions.

## c. Groupe de travail « Transparence et secrets » :

### Rappel sur les objectifs des travaux du groupe :

- Cerner les attentes des publics et examen de la pertinence des informations actuelles produites et mises à disposition
- Proposer une réponse pragmatique et « lisible » pour remédier aux écarts et manques identifiés par rapport aux attentes des publics et concernant la mise en œuvre de la réglementation

### Mandat du groupe de travail adopté lors de la réunion plénière le 22 janvier 2020 :

- Examiner, pour **plusieurs cas de figure concrets** définis par le GT, ce qui doit être accessible au public et selon quelles modalités, notamment **les PPI et les modalités de leur élaboration.**
- Formuler, **d'ici fin 2020**, des recommandations concrètes et opérationnelles ou ajuster, s'il y a lieu, les recommandations précédemment formulées par le Haut comité.

## c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (1/10)

### L'introduction :

- Rappelle les objectifs du groupe de travail
- Rapelle la définition du PPI (volet du dispositif ORSEC)
- Précise sa portée : l'accès aux PPI et les modalités d'association du public à leur élaboration

### L'avis du Haut comité:

Le Haut comité est convaincu **de l'importance qu'il y a à sensibiliser le plus en amont possible les populations, y compris transfrontalières, sur les risques liés à un accident nucléaire et à les associer à la préparation des actions à mettre en œuvre dans le cas où un tel accident adviendrait.**

le Haut comité est convaincu de la **nécessité de mieux informer le public des PPI, mais aussi de mieux l'associer au stade de leur conception et de leur mise en œuvre, dans le respect des secrets protégés par la loi.**

## **c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (2/10)**

### **I. Dans le cadre de la phase d'élaboration des PPI des installations nucléaires**

#### **Recommandation n° 1 : vers un dialogue renouvelé entre les acteurs élaborant le PPI et la population**

S'il existe d'ores et déjà une procédure de consultation du public sur les projets de PPI (cf. recommandation n° 2), **le Haut comité recommande aux acteurs participant à l'élaboration des PPI d'aller plus loin en expliquant au public, lors de l'élaboration du PPI, le cadre dans lequel il s'inscrit, à savoir le plan ORSEC et en lui présentant également les dispositions spécifiques aux risques liés aux installations nucléaires figurant dans les autres plans du dispositif ORSEC, à l'exception des secrets protégés par la loi.**

## **c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (3/10)**

### **I. Dans le cadre de la phase d'élaboration des PPI des installations nucléaires**

#### **Recommandation n° 1 : vers un dialogue renouvelé entre les acteurs élaborant le PPI et la population (suite)**

**Le Haut comité recommande de bien veiller, lors de l'élaboration du PPI, à associer les populations, notamment via les CLI, en mettant à leur disposition les informations de façon pédagogique et en sollicitant en retour leurs propositions. Cette recommandation vaut tout particulièrement pour ce qui concerne :**

- L'explication des types d'accidents nucléaires ;
- Les modalités de mise à l'abri et/ou d'évacuation des populations ;
- La justification du périmètre du PPI ;
- La prise de comprimés d'iode stable en cas d'accident.

## **c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (4/10)**

### **I. Dans le cadre de la phase d'élaboration des PPI des installations nucléaires**

#### **Recommandation n° 2 : vers une consultation et une information plus dynamiques du public**

Le Haut comité recommande d'élargir la consultation réglementaire via :

- **la mise à disposition du projet de PPI à l'ensemble des sous-préfectures et préfectures dont une partie du territoire est située dans le périmètre du plan,**
- **une consultation électronique** sur le site de la préfecture chargée de l'élaboration du PPI, dont la publicité doit être réalisée par la préfecture elle-même ainsi que par les autres préfectures concernées mais aussi par les mairies où s'appliquera le plan et par la CLI instituée autour de l'installation ;
- **une information spécifique dans le cadre d'une réunion de CLI** sur les modalités d'élaboration du PPI et son contenu

**Le Haut comité recommande également que soit in fine rendue publique la manière dont la préfecture a pris en compte ou pas les remarques formulées par le public consulté.**

## c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (5/10)

### II. Une fois les PPI adoptés

**Le Haut comité déplore une hétérogénéité des pratiques** sur l'ensemble du territoire (nature, contenu des documents mis à disposition ou distribués aux populations, modalités d'élaboration et d'association des CLI).

**Recommandation n° 3 : vers une information plus homogène et une communication plus soutenue dans les territoires**

**S'agissant des modalités d'information**, le Haut comité recommande une amélioration de l'information destinée au public et en particulier aux riverains des sites nucléaires avec :

- La mise à disposition, **sur une page dédiée du site internet de la préfecture concernée** de la version publique du PPI et des brochures d'information ;
- La **distribution régulière par la préfecture chargée de l'élaboration du PPI ainsi que par les mairies des brochures aux populations situées dans le périmètre PPI**, et a minima lors de la mise à jour du PPI et du DICRIM, lors des campagnes de prédistribution d'iode et lors des exercices de crise.

## c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (6/10)

### II. Une fois les PPI adoptés

#### **Recommandation n° 3 : vers une information plus homogène et une communication plus soutenue dans les territoires (suite)**

S'agissant de l'information contenue dans ces brochures, le Haut comité considère **qu'un travail d'uniformisation** doit être engagé pour que l'ensemble de ces documents soient aussi **homogènes** que possible sur le territoire français, d'un site nucléaire à l'autre, tout en tenant compte des spécificités propres à chacune d'elles.

Le Haut comité salue la démarche engagée dans ce cadre par la Mission nationale d'appui à la gestion des risques nucléaires (MARN) du Ministère de l'Intérieur en lien avec EDF pour ce qui concerne les brochures d'information. Le Haut comité considère qu'une démarche similaire d'uniformisation du contenu du PPI doit être appliquée par les préfetures qui en ont la charge afin de ne pas susciter de confusion ou d'incompréhension chez les administrés.

## c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (7/10)

### II. Une fois les PPI adoptés

**Recommandation n° 3 : vers une information plus homogène et une communication plus soutenue dans les territoires (suite)**

Enfin, s'agissant des modalités d'élaboration de ces documents, le Haut comité invite l'ensemble des acteurs concernés par le PPI à **impliquer davantage les représentants de la société civile et en particulier les CLI** dans le choix et la rédaction des informations destinées au public.

- Pour ce qui concerne les centrales nucléaires situées dans des départements frontaliers, le Haut comité recommande une **coopération régulière et soutenue** avec les Etats étrangers sur les dispositions prévues par les PPI dans un objectif d'harmonisation des pratiques et en vue d'assurer leur diffusion et leur connaissance par un large public, en veillant à communiquer et échanger ces informations dans la langue du/des pays étranger(s) concerné(s).

## c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (8/10)

### III. Sur la mise à jour des PPI et les exercices de crise

#### Recommandation n° 4 : vers une information et une participation du public en continu

Le Haut comité recommande :

- que les préfetures informent régulièrement les maires concernés et les CLI des évolutions des PPI, du calendrier de leur réexamen et de leur mise à jour ;
- **que les exercices associent les riverains, de la phase de préparation jusqu'au bilan des enseignements qui en sont tirés ;**
- que les exercices soient l'occasion : de piques de rappel sur la prise de comprimés d'iode et sur les consignes à suivre en cas d'accident ; d'une meilleure sensibilisation des acteurs économiques au risque nucléaire ; d'une meilleure sensibilisation des établissements scolaires et des établissements de soins et d'accueil du public ;

## c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (9/10)

### III. Sur la mise à jour des PPI et les exercices de crise

#### Recommandation n° 4 : vers une information du public en continu

Le Haut comité recommande :

- **que les exercices se présentent comme un vrai processus d'apprentissage**, non seulement pour les acteurs concernés comme l'ont d'ailleurs montré les exercices réalisés jusqu'à présent mais également pour les riverains, **de façon à tester réellement l'efficacité du PPI, notamment en ce qui concerne les processus de décision et de communication en liaison avec les autorités nationales, ainsi qu'en ce qui concerne les temps d'évacuation des populations ;**
- que les retours d'expérience concernant ces exercices soient rendus publics.

## **c. Groupe de travail « Transparence et secrets » : Présentation d'un projet d'avis sur les PPI (10/10)**

Du fait que les PPI font partie d'un ensemble plus vaste de plans d'urgence, **le Haut comité poursuivra sa réflexion sur la transparence de ces plans pour ce qui concerne les aspects liés aux accidents nucléaires ou radiologiques.**

**Echanges et discussions sur le projet d'avis en vue de son adoption**

## d. Point d'information sur les suites de la concertation - 4<sup>e</sup> RP des réacteurs de 900 MWe

- **Publication en mars 2020 de la synthèse du retour d'expérience de la concertation**
- **Bilan des actions passées et à venir :**
  - Publication le 16 avril 2020 de l'avis de synthèse de l'IRSN sur la phase générique du 4<sup>e</sup> RP des réacteurs de 900 MWe
  - Dernière réunion des comités d'orientation et opérationnel le 27 mai 2020
  - A venir :
    - Communication d'EDF sur la manière dont elle prend en compte les contributions émises au cours de la concertation ;
    - Consultation du public annoncée par l'ASN en fin d'année 2020 sur son projet d'avis sur la phase générique du processus de réexamen attendu.
- **Concertation sur la phase générique du 4<sup>e</sup> RP des réacteurs de 1300 MWe selon des modalités similaires à celle menée dans le cadre du 4<sup>e</sup> réexamen des réacteurs de 900 MWe**

## e. Présentation du rapport d'activité du Haut comité de l'année 2019

### Les réunions 2019 en quelques chiffres et dates :

- 4 réunions de bureau (5 février, 10 mai, 9 septembre et 5 novembre)
  - 3 réunions plénières ordinaires (19 mars, 27 juin et 10 octobre) et 1 réunion plénière extraordinaire (19 septembre)
  - 12 réunions de groupe de travail (GT) et 1 déplacement en Belgique
- La clôture du groupe de suivi « anomalies cuve EPR »
  - La mobilisation du Haut comité dans le débat public du PNGMDR
  - Les travaux du Haut comité relatifs à la gestion des déchets de très faible activité
  - La concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe dans le cadre de leur 4<sup>e</sup> réexamen périodique

**24 février 2021**



**Bilan du second mandat du Haut comité**